



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 20 juin 2026

Vigilance météo canicule : Passage au niveau rouge

L'épisode caniculaire que nous connaissons va s'intensifier dans les prochains jours. Météo France place le département de Maine-et-Loire en vigilance rouge canicule à compter du dimanche 21 juin 2026 12h00. Cet épisode se caractérise par des températures exceptionnellement élevées et persistantes, avec :

- En journée : des températures pouvant localement atteindre les 42° C, notamment lundi 22 et mardi 23 juin ;
- La nuit et au petit matin : des minimales supérieures à 25° C.

Conformément aux instructions du Premier ministre, François PESNEAU, préfet de Maine-et-Loire, a pris **un arrêté interdisant** sur l'ensemble du département et à compter du dimanche 21 juin 2026 12h00 :

- Les **manifestations sportives de plein air**,
- La **consommation d'alcool sur la voie publique**, à l'exception des terrasses et des parties du domaine public occupées par des restaurants et débits de boissons titulaires d'une autorisation municipale.

Ces interdictions s'appliquent jusqu'à la fin de la vigilance rouge canicule.

Ces températures imposent de prendre des précautions concernant les activités physiques et de plein air, les conditions de travail et les personnes vulnérables (jeunes enfants, personnes de santé fragile et personnes âgées). Les personnes vulnérables isolées doivent être signalées à la mairie de leur résidence. Hors détresse vitale, les personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité sur voie publique doivent être signalées au 115.

Il est recommandé de **limiter les activités de plein air entre 12h00 et 19h00**.

Les travaux agricoles doivent être réalisés avec les mesures de précaution habituelles (déchaumeur, tonne à eau ou extincteurs).

Les travaux en extérieur (chantiers, entretiens des espaces verts, entretien courant de la voirie) peuvent être réalisés à compter de 5h00 et jusqu'à 22h00.

Enfin, pour mémoire, les horaires d'ouverture et les éventuels aménagements d'horaires ou fermetures ponctuelles sont décidés localement, par le maire s'agissant des écoles publiques et par le chef d'établissement pour les écoles privées et les collèges et lycées, en lien avec les collectivités territoriales, avec l'appui des services départementaux de l'Éducation nationale et de la Préfecture. Les parents d'élève en sont informés directement par les établissements.

Le ministère de la Santé a activé le numéro vert « **Canicule Info Service** » (0800 06 66 66), joignable de **9h à 19h** (appel gratuit depuis la France métropolitaine). Il permet à chacun d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage des effets de la chaleur.

Prévention contre le risque de feux de forêt et de végétation

Le département est actuellement classé en vigilance jaune pour risque de feux de forêt et de végétation. Le préfet appelle la population à la plus grande prudence :

- Ne jetez jamais de mégot dans la nature ni par la fenêtre de votre véhicule ;
- N'allumez ni feu ni barbecue à proximité des zones boisées ou embroussaillées ;
- Réalisez vos travaux loin des pelouses et des herbes sèches et prévoyez une source d'eau à portée de main en cas de départ de feu ;
- Respectez strictement les consignes des autorités ;
- En cas de fumée ou de départ de feu, alertez immédiatement les secours (18 ou 112).

Organisation de la gestion de crise

Les dispositions du plan ORSEC, spécifiques « Gestion sanitaire des vagues de chaleur », sont déclinées par l'ensemble des acteurs concernés. Les plans communaux de sauvegarde doivent être activés dans l'ensemble des communes. Les dispositifs de veille sociale sont activés.

Des points de situation quotidiens sont réalisés sous l'égide de la préfecture avec l'ensemble des services de l'État, les acteurs du secours à personnes, dont le SAMU, le SDIS et les AASC ainsi que les principaux acteurs institutionnels.

Rappel des recommandations à l'ensemble de la population

- Maintenez votre logement frais en fermant volets et fenêtres la journée ;
- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous plusieurs fois par jour ;
- Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes ;
- Passez du temps dans un lieu frais si possible ;
- Prenez régulièrement des nouvelles des personnes vulnérables de votre entourage ;
- En cas de malaise, appelez le 15.

Pour plus d'informations :

- Météo-France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Météo des forêts : <https://meteofrance.com/meteo-des-forets>
- Santé publique France :
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/outils/#tabs>
- Ministère de la Santé : <https://sante.gouv.fr/>

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation chez la personne âgée.

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.

- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment surtout de l'eau** (le surplus d'eau sera éliminé) et **rester le moins possible exposé à la chaleur**.

Apportez aussi votre attention aux animaux en veillant à ce qu'ils aient toujours à disposition de l'eau fraîche et ne soient pas exposés longuement au plein soleil ou enfermés dans un lieu où la température est susceptible de monter (véhicule, appentis, hangar...)